



Institut de Management Public
et Gouvernance Territoriale
Aix*Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2022

Aix-Marseille Université

Plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 grands campus aux standards internationaux. Propriétaire de son patrimoine, l'université est présente sur 9 grandes villes dans 4 départements.

Sa fondation universitaire A*Midex, qui porte l'IDEX pérennisée, contribue au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 113 unités de recherche, 9 fédérations et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Faisant le pari de l'interdisciplinarité, qu'AMU place au cœur de sa stratégie et de formation, elle a déjà créé, des Pôles d'Innovation Territoriaux (PIT), l'accès pour les acteurs économiques à des plateformes technologiques labellisées ; la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) et 18 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université fait du « bien vivre ensemble » une priorité et s'illustre dans les classements internationaux par sa politique de lutte contre les discriminations et plus globalement, sa politique de RSE.

Largement ouverte sur le monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international) elle est lauréate de l'appel à projet de la Commission Européenne pour construire avec ses 9 partenaires européens « CIVIS, a European Civic University », contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

Le versement de la taxe d'apprentissage est pour nous une ressource essentielle afin de :

- | soutenir l'excellence de la formation et de la recherche ;
- | améliorer la qualité et contribuer à la professionnalisation de nos formations ;
- | favoriser l'innovation pédagogique ;
- | promouvoir l'égalité des chances et la mobilité de nos étudiants ;
- | permettre d'améliorer les conditions d'études et de vie de nos étudiants.

Également, l'objectif est de faire participer les entreprises/administrations à la formation de leurs futurs collaborateurs

Qu'en faisons-nous ?

Chaque année, le versement de votre taxe nous permet :

- | L'engagement de dépenses de fonctionnement pédagogiques liées à la mise en œuvre de nouvelles formations,
- | La recherche permanente de professionnels-enseignants de haut niveau,
- | L'équipement mobilier, matériels numériques, sons et vidéo,
- | L'achat de documentation,
- | La traduction de conférences internationales par des traducteurs professionnels.

Notre volonté commune est finalement d'accompagner l'insertion de nos étudiants, développer le savoir-faire de vos salariés et intensifier nos partenariats.

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2022, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2021, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2022, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

INSTITUT DE MANAGEMENT PUBLIC ET GOUVERNANCE TERRITORIALE

Date limite de versement :
au plus tard le 31 mai 2022

0133794D

Code UAI :

Diplôme / Code RNCP :

Versement de la TA 2022

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

OU

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

MONTANT EN € :

Les codes des formations auxquelles vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage sont disponibles sur l'application :
<https://ta.univ-amu.fr>

dans l'onglet de l'institut de management public et gouvernance territoriale

Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

L'institut en chiffres

900 étudiants / an
sur Aix-en-Provence et Marseille

19 programmes de formation
de la Licence au Doctorat

30 chercheurs

100 intervenants professionnels

1 laboratoire de recherche : le CERGAM

1 chaire universitaire : la Chaire A&NMT

Créé en 1996, l'institut de management public et gouvernance territoriale (IMPGT) est la seule unité de formation et de recherche en management public en France. L'IMPGT au sein d'Aix-Marseille Université forme les futurs managers au service de la performance des systèmes publics et privés liés à l'intérêt général et ce autour de 4 grands axes en lien avec la formation, la recherche et les partenariats professionnels. Il s'agit de l'attractivité territoriale, du management de la culture, du management médico-social et du management de la qualité et gestion des risques sociétaux. Orienté sur une approche pluridisciplinaire (droit, économie, gestion), élargie aux sciences sociales et appliquée au secteur non marchand, l'offre de formation, confortée par une recherche dynamique en management public, est ouverte aux étudiants en formations initiale et continue. Elle s'étend de la licence d'administration publique parcours management public, à différents masters professionnels couvrant plusieurs champs de spécialisation (administrations, collectivités territoriales, culture, santé, développement durable, qualité, marketing/ communication territoriale) ainsi qu'au master recherche pouvant déboucher sur le doctorat en sciences de gestion.

Ils nous font confiance !



IMPGT : 21-23 rue Gaston Saporta - 13625 Aix-en-Provence
Contact : Céline CAR - OBERLIN - +33 (0)4 13 94 21 32 - celine.car@univ-amu.fr

impgt.univ-amu.fr